

Une ville inclusive pour toutes les personnes qui y habitent

Mémoire déposé par le
Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal
dans le cadre des consultations publiques sur les perspectives budgétaires
2023

Déposé le 10 juin 2022

RAPSIM

Contexte

Le [Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal \(RAPSIM\)](#) est le regroupement montréalais en itinérance. Il s'agit de la plus importante concertation régionale en itinérance au Québec. Depuis 1974, il défend les droits des personnes en situation d'itinérance ou à risque de l'être. Il regroupe 108 organismes communautaires qui travaillent auprès de ces populations : ressources d'hébergement, centres de jour et de soir, logements sociaux avec soutien communautaire ainsi que ressources actives en travail de rue et de milieu, en santé mentale, en réduction des méfaits, en insertion socioprofessionnelle et en aide alimentaire. Son action s'appuie sur une équipe de travail ainsi qu'un conseil d'administration engagé; cette action est alimentée, de façon continue, des expériences et des réflexions de ses membres. Les interventions du RAPSIM interpellent les trois paliers gouvernementaux.

La rédaction de ce mémoire se fait dans un contexte difficile : le financement des organismes communautaires en action autonome est précaire et insuffisant, le nombre de places dans les hébergements d'urgence diminue et les équipes et le réseau d'aide en itinérance en général ont été fragilisés par la pandémie de COVID-19. Nous constatons au Québec une augmentation des inégalités, un appauvrissement de la population et une crise du logement et de l'abordabilité qui perdurent et qui s'empirent, sans que de réelles solutions soient développées par le gouvernement provincial. Malgré la conjoncture actuelle, nous avons confiance en la capacité de la Ville de Montréal de se positionner comme leader au niveau des dossiers en itinérance et en prévention de l'itinérance.

C'est dans le cadre des consultations publiques sur les perspectives budgétaires 2022-2023 que nous vous transmettons aujourd'hui nos réflexions. Nous croyons qu'il est essentiel de réitérer l'importance d'inclure les personnes marginalisées dans les réflexions sur la relance de la Ville, de ne pas oublier que ces personnes sont citoyennes à part entière et que, comme tous les Montréalais et les Montréalaises, elles ont le droit d'habiter la ville et de bénéficier des meilleures options possibles pour répondre à leurs besoins.

Nous espérons que notre contribution pourra apporter un éclairage sur les manières dont la Ville peut améliorer la prise en compte des besoins des personnes en situation d'itinérance et des organismes qui les accompagnent quotidiennement.

Recommandations

Hébergement

- Financer, soutenir et faciliter le développement de ressources pérennes d'hébergement communautaire et d'urgence 24-7, dignes et non conditionnelles à une démarche de transition vers le logement.
- Élaborer des programmes, des fonds et des subventions ayant des critères ouverts et inclusifs, de sorte que ces hébergements soient adaptés aux multiples réalités et besoins qui sont partout à Montréal.

Habitation

- Revendiquer, aux côtés des organismes et partenaires du milieu, une nouvelle programmation AccèsLogis auprès du gouvernement du Québec.
- Réclamer du financement adéquat pour l'intervention et le soutien communautaire en logement social ou communautaire auprès du gouvernement du Québec, qu'il soit permanent ou transitoire.

Droit de cité et judiciarisation

- Mettre en place et financer des actions en matière de cohabitation sociale qui reflètent une reconnaissance du droit des personnes en situation d'itinérance à occuper l'espace public, au même titre que pour les citoyen·ne·s riverain·e·s.
- Reconnaître et soutenir l'expertise des organismes communautaires qui œuvrent en réduction des méfaits, en travail de rue et en pair-aidance, notamment lorsqu'il s'agit de réfléchir et mettre en œuvre des projets de médiation sociale solidaires et respectueux des besoins et intérêts des personnes en situation d'itinérance.
- Réévaluer l'utilité et les coûts publics liés à l'émission de constats d'infractions aux personnes qui ne peuvent pas les payer.
- Former davantage et adéquatement le Service de police de Montréal (SPVM) pour interagir avec les personnes marginalisées d'une manière qui évite la judiciarisation et l'émission de constats d'infractions

Recommandations (suite)

Racisme et discrimination systémiques

- Reconnaître le racisme et les discriminations systémiques; s'assurer que toutes les actions de lutte à l'itinérance mises en place en tiennent compte et réduisent au maximum les impacts de ces injustices sur les personnes concernées.
- Appuyer les organismes en itinérance qui travaillent avec les populations autochtones afin de leur assurer un financement adéquat permettant une offre réponses structurante et pérenne.

Intégration de l'ADS+ dans la conception du budget

- Utiliser la méthode de l'ADS+ – soutenue par du personnel compétent et formé pour ce faire – pour évaluer les incidences économiques et sociales potentielles de l'ensemble des choix fiscaux envisagés pour l'élaboration du budget 2023 de la Ville de Montréal.
- Rendre publics, disponibles et accessibles les données et les documents qui seront utilisés pour procéder à l'ADS+ dans les différentes phases de conception du budget 2023 de la Ville de Montréal et qui seront utilisés pour prendre les décisions finales.

Hébergement

Comme l'ensemble des partenaires impliqués dans la lutte à l'itinérance à Montréal, le RAPSIM constate d'énormes trous de service en matière d'hébergement adapté. Cela est encore plus criant pour les femmes – dont les femmes trans – les personnes LGBTQ+, les jeunes, les personnes qui consomment, les autochtones et les personnes vivant avec des difficultés importantes de santé mentale.

En effet, les refuges d'urgence développés à grande échelle ne sont pas adaptés aux besoins de tous et de toutes. Par exemple, certaines personnes en sont exclues, d'autres ne s'y sentent pas en sécurité. De plus, une place en refuge d'urgence est de plus en plus conditionnelle à une démarche d'accompagnement vers un logement privé. Or, intégrer un logement n'est pas une réponse adaptée ou envisageable pour plusieurs personnes.

Il est nécessaire de développer des réponses d'hébergement communautaire et d'urgence à travers tout le territoire montréalais et selon les besoins identifiés localement. Cela éviterait de forcer les personnes à se déplacer vers d'autres quartiers et ainsi briser leur filet de sécurité et leurs réseaux de relations.

Les besoins d'hébergement ne se limitent pas aux grands froids de l'hiver ni aux canicules. Ils sont présents à l'année. Des réponses permanentes seraient facilitantes et offriraient une meilleure stabilité. Les personnes en situation d'itinérance méritent d'avoir accès à des installations qui offrent de la dignité, où elles peuvent compter sur la présence et l'accompagnement d'intervenant·e·s, et ce dans le respect de leurs droits et de leur rythme. Une offre d'hébergement communautaire et d'urgence pérenne, digne et non conditionnelle à une démarche en logement est donc à développer.

Recommandations

Financer, soutenir et faciliter le développement de ressources pérennes d'hébergement communautaire et d'urgence 24-7, dignes et non conditionnelles à une démarche de transition vers le logement.

Élaborer des programmes, des fonds et des subventions ayant des critères ouverts et inclusifs, de sorte que ces hébergements soient adaptés aux multiples réalités et besoins qui sont partout à Montréal.

Habitation

La disponibilité de logements sociaux, de logements privés réellement abordables et de maisons de chambres est primordiale pour les personnes à risque et en situation d'itinérance, afin d'éviter la rue ou d'en sortir.

Or, la crise du logement à Montréal n'est plus à démontrer. En situation de pauvreté, il est désormais presque impossible de se loger sans y consacrer la totalité de son revenu. Devant un marché locatif privé hostile dans lequel les atteintes aux droits des locataires se multiplient, le besoin urgent de développer du logement social ne peut être plus clair. Cependant, les organismes communautaires continuent de laisser de côté des projets de développement de logement social pour les personnes en situation d'itinérance faute de fonds et de conditions nécessaires pour les mener à terme.

L'administration municipale doit absolument prendre des engagements ambitieux et se saisir de sa responsabilité afin de développer du logement social à Montréal, notamment pour les personnes en situation d'itinérance. Les besoins en logement pour les femmes avec enfants, les personnes migrantes, les personnes autochtones, les personnes à mobilité réduite, les couples et les personnes qui consomment sont particulièrement criants.

Montréal doit intensifier les pressions auprès des gouvernements supérieurs pour obtenir toutes les ressources (financières, législatives, humaines) nécessaires pour le développement de logements sociaux ainsi que pour le soutien communautaire adéquat dans les projets qui le nécessitent. La Ville doit se positionner clairement en faveur du logement social et joindre sa voix aux centaines d'organismes communautaires et de regroupements qui réclament la poursuite du programme AccèsLogis.

Recommandations

Revendiquer, aux côtés des organismes et partenaires du milieu, une nouvelle programmation AccèsLogis auprès du gouvernement du Québec.

Réclamer du financement adéquat pour l'intervention et le soutien communautaire en logement social ou communautaire auprès du gouvernement du Québec, qu'il soit permanent ou transitoire.

Droit de cité et judiciarisation

Les enjeux de cohabitation et de partage de l'espace public sont plus que jamais d'actualité. Devant l'ampleur de la détresse et de l'itinérance chronique dans les rues, des initiatives citoyennes revendiquant un nettoyage social de leur quartier continuent à voir le jour. Bien que tous et toutes reconnaissent le manque de réponses adaptées pour les personnes en situation d'itinérance, les citoyen·ne·s riverain·e·s, les commerçant·e·s et les élu·e·s changent de discours lorsque des ressources sont développées dans leur arrondissement et que les réalités de l'itinérance deviennent plus visibles.

Nous constatons actuellement une recrudescence de la judiciarisation et de la surveillance des personnes en situation d'itinérance. Ainsi, le droit d'occuper l'espace public des personnes en situation d'itinérance est mis à mal, alors qu'elles n'ont souvent aucune autre alternative (contrairement aux citoyen·ne·s riverains). L'administration municipale doit réfléchir sérieusement et prendre action quant à une vision de la cohabitation sociale qui répond aux besoins de toutes les personnes habitant les quartiers, qu'elles soient logées ou non.

Le contexte de pandémie a exacerbé la judiciarisation et le profilage des personnes en situation d'itinérance, qui étaient particulièrement visibles dans l'espace public et qui ont fait les frais de l'approche punitive choisie par le gouvernement provincial pour répondre à la crise. Le plus récent [Rapport de l'observatoire des profilages](#) fait état d'une surjudiciarisation accrue des personnes en situation d'itinérance lors du couvre-feu, malgré l'exemption qui leur a été accordée. La Ville devrait réévaluer l'utilité et les coûts liés à l'émission de constats à des personnes qui ne peuvent pas les payer. Elle devrait s'assurer que le Service de police de Montréal (SPVM) soit adéquatement formé pour interagir avec les personnes marginalisées d'une manière qui évite la judiciarisation plutôt que de l'accentuer.

La multiplication des démantèlements des abris de fortune s'opère sans qu'aucune alternative adaptée et sécuritaire ne soit offerte. Cette façon de faire est inefficace, autant pour les conditions de vie de ces personnes que pour l'ensemble de notre communauté. Cela génère tout simplement le déplacement de ces personnes vers d'autres lieux, ce qui contribue à leur isolement, compromet leur sécurité et les fragilise davantage. La non-tolérance des campements sur le territoire montréalais – en plus de violer les droits des personnes en situation d'itinérance – engendre des coûts superflus pour la Ville autant lors des démantèlements que par après, lorsque les personnes se dispersent, mais conservent les mêmes besoins.

Ces constats doivent pousser l'administration municipale à mettre de l'avant un message fort protégeant le droit des personnes en situation d'itinérance d'occuper l'espace public. Il est en effet de la responsabilité de la Ville de Montréal de rappeler ce droit inaliénable et de mettre en place des pratiques qui prennent en compte la voix et la participation des personnes concernées dans la recherche de solutions qui les impactent.

Recommandations

Mettre en place et financer des actions en matière de cohabitation sociale qui reflètent une reconnaissance du droit des personnes en situation d'itinérance à occuper l'espace public, au même titre que pour les citoyen·ne·s riverain·e·s.

Reconnaître et soutenir l'expertise des organismes communautaires qui œuvrent en réduction des méfaits, en travail de rue et en pair-aidance, notamment lorsqu'il s'agit de réfléchir et mettre en œuvre des projets de médiation sociale solidaires et respectueux des besoins et intérêts des personnes en situation d'itinérance.

Réévaluer l'utilité et les coûts publics liés à l'émission de constats d'infractions aux personnes qui ne peuvent pas les payer.

Former davantage et adéquatement le Service de police de Montréal (SPVM) pour interagir avec les personnes marginalisées d'une manière qui évite la judiciarisation et l'émission de constats d'infractions.

Racisme et discriminations systémiques

À Montréal, les personnes autochtones et les jeunes LGBTQ+ sont surreprésentées parmi la population en situation d'itinérance. Les spécificités des réalités et des besoins propres de ces populations – tout comme celles des femmes et des personnes migrantes – tardent à être reconnues. Malgré des vécus, des réalités et des besoins différents, toutes ces populations ont en commun de devoir faire face aux discriminations et aux violences systémiques. Elles sont victimes de racisme, de sexisme, d'homophobie et de transphobie. Cela marque leur parcours de vie et leur vécu dans la rue.

Le RAPSIM constate un manque criant de ressources adaptées aux réalités et aux besoins de ces populations marginalisées, que ce soit au niveau du logement, de l'hébergement d'urgence et communautaire ou en matière d'accès aux soins de santé. Les organismes communautaires travaillant auprès de ces populations se butent à des financements insuffisants et inadaptés, les empêchant d'agir à leur pleine capacité.

À Montréal, les Autochtones sont surreprésenté-es dans le milieu de l'itinérance: alors qu'ils et elles composent 0,6% de la population montréalaise, ils et elles comptent pour 10% de la population itinérante¹. En mai 2022, l'Ombudsman a publié le rapport [Ne pas détourner le regard](#) sur l'itinérance autochtone dans le quartier Milton Parc. Reconnaisant que les compétences de la Ville puissent être limitées sur certains aspects, le rapport recommande toutefois que l'administration assume pleinement son leadership, entre autres dans le développement de projets d'hébergement adaptés à cette population. La Ville doit aussi appuyer financièrement les organismes qui travaillent avec les populations autochtones en situation d'itinérance pour qu'ils puissent offrir des services structurants de manière continue et permanente.

Recommandations

Reconnaître le racisme et les discriminations systémiques; s'assurer que toutes les actions de lutte à l'itinérance mises en place en tiennent compte et réduisent au maximum les impacts de ces injustices sur les personnes concernées.

Appuyer les organismes en itinérance qui travaillent avec les populations autochtones afin de leur assurer un financement adéquat permettant une offre réponses structurante et pérenne.

¹ RÉSEAU de la communauté autochtone à Montréal, « Analyse des données de recherche, des écarts et recommandations Pour informer le développement d'une stratégie pour la sécurité, le bien-être et l'appartenance des personnes autochtones en situation d'itinérance (ou à risque de l'être) à Tiohtià:ke / Région du Grand Montréal », 2020, à la page 4.

Intégration de l'ADS+ dans la conception du budget

L'une des réflexions que la Ville de Montréal tient présentement, dans le cadre de l'élaboration de son budget, est celle portant sur les nouvelles sources de revenus et sur la tarification. Cela s'inscrit dans ses objectifs d'atteindre l'équilibre budgétaire et de trouver des solutions au financement des investissements importants que requiert la transition écologique. L'adoption de toutes nouvelles mesures d'accroissement des revenus pourrait cependant entraîner des répercussions indésirables, mais non soupçonnées, sur certains groupes spécifiques de la population.

L'ADS+ (l'Analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle) est une méthode d'analyse permettant justement d'évaluer les incidences potentielles et différenciées d'initiatives publiques et fiscales sur les femmes, les hommes et les personnes de diverses identités de genre, et ce de différentes conditions et horizons (âge, statut socioéconomique, capacités physiques, etc.). Ces initiatives peuvent autant concerner les mesures budgétaires, les nouvelles taxes et redevances, les programmes de subventions, etc.

Son utilisation permet de prévenir les répercussions négatives insoupçonnées et non désirées de ces initiatives publiques sur certaines populations. En effet, elle permet de mettre en lumière les meilleurs choix à effectuer ou encore les stratégies d'atténuation à mettre en place. L'utilisation de l'ADS+ – soutenue par du personnel compétent et formé pour ce faire – tout au long du processus d'élaboration du budget 2023 de la Ville de Montréal est incontournable pour évaluer l'ensemble des répercussions potentielles de ces choix et pour bâtir un budget qui prend réellement en compte les besoins différenciés des personnes en situation d'itinérance.

Recommandations

Utiliser la méthode de l'ADS+ – soutenue par du personnel compétent et formé pour ce faire – pour évaluer les incidences économiques et sociales potentielles de l'ensemble des choix fiscaux envisagés pour l'élaboration du budget 2023 de la Ville de Montréal.

Rendre publics, disponibles et accessibles les données et les documents qui seront utilisés pour procéder à l'ADS+ dans les différentes phases de conception du budget 2023 de la Ville de Montréal et qui seront utilisés pour prendre les décisions finales.

Conclusion

Malgré le fait que beaucoup de financement lié à la prévention et à l'accompagnement en itinérance provienne du Gouvernement du Québec, la Ville de Montréal reste une actrice clé qui a un réel pouvoir sur les orientations et la distribution des fonds, notamment à travers l'Entente Réflexe Montréal. Nous soulignons l'importance que le budget de la Ville de Montréal reflète les éléments évoqués dans ce mémoire. En tant que métropole du Québec, nous savons que Montréal a des défis particuliers. Un travail soutenu et collectif doit donc être fait pour développer des réponses adéquates et pour amplifier la voix du milieu communautaire à d'autres paliers gouvernementaux.

La responsabilité de la Ville de Montréal est aussi importante quant au maintien d'une concertation réelle avec les partenaires communautaires. Le RAPSIM, en tant que seul regroupement en itinérance à Montréal et représentant de plus d'une centaine de groupes membres œuvrant dans plusieurs domaines différents, devrait être l'interlocuteur principal lorsque la Ville souhaite développer des réponses adaptées aux personnes en situation d'itinérance. En tant que partenaires, nous espérons pouvoir continuer à travailler ensemble et à porter des revendications communes à plusieurs niveaux, toujours dans le respect de l'approche globale qui nous est chère à Montréal et au Québec.

RAPSIM

Réseau d'aide aux personnes seules
et itinérantes de Montréal

Juin 2022

1431, rue Fullum, suite 203
Montréal, Québec H2K 0B5
514 879-1949
info@rapsim.org